

L'ANPEP

L'ANPEP est une association loi 1901, créée en 1981. Organisme de formation et d'accompagnement professionnel, nous proposons des formations qualifiantes, professionnalisantes dans le secteur sanitaire et social, l'hôtellerie-restauration, le commerce, la bureautique, l'informatique et le numérique.

Nos prestations VAE sont réalisées par des formateurs et intervenants qualifiés et formés à l'accompagnement VAE.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap avec un référent handicap.

Nous intervenons sur trois sites :

L'Isle-sur-la-Sorgue, Cavaillon et Apt.

Nous sommes également Centre de Bilan de compétences, habilité par l'ANFH, et certificateur CléA.

L'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

■ Vous offre des chances supplémentaires d'aller jusqu'au bout de votre démarche avec un suivi dans votre parcours

■ Vous fournit toutes les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience.

Nous vous garantissons la qualité de nos prestations en restant à l'écoute de vos remarques et en s'adaptant à vos besoins (questionnaire de satisfaction en fin d'accompagnement)

Année 2023 :

100 % de certifications totales (2 présentations)

100 % de parcours réalisés sans rupture

De 2021 à 2023 :

7 présentations effectuées,
6 validations totales

Référencé Datadock

L'ANPEP est **certifié Qualiopi** pour les actions de formation suivantes :
- Formations continues
- Bilans de compétences
- Validation des acquis de l'expérience

L'ISLE S/ la SORGUE

400 chemin du Pont de la Sable

06 30 52 02 60

Valérie SERRE

valerie.serre@anpep.fr

2, av. Pierre Mendès France

06 30 52 02 60 - 04 89 81 07 21

Valérie SERRE

valerie.serre@anpep.fr



CAVAILLON

« TRANSFORMER SES ACQUIS EN DIPLOME »

VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

APT

301 avenue Philippe de Girard

06 30 52 02 60

contact@anpep.fr

Pour plus d'informations :

<https://anpep.fr>

N° de déclaration d'activité en Préfecture PACA : 93.84.00181.84 en date du 03/11/1982
Ne vaut pas agrément par l'Etat.

Du lundi au vendredi

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Les horaires pourront être aménagés en fonction des besoins et des disponibilités du salarié.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.



POUR QUI ?

Un droit ouvert à tous sans restriction d'âge, de niveau d'études, de nationalité ou de statut (salarié, non salarié, demandeur d'emploi ...)

La durée minimale d'activité requise est d'un an, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non. L'Expérience peut être salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat



OBJECTIFS

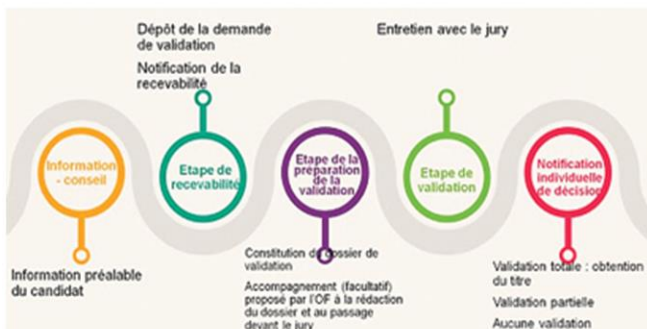
- Se qualifier ou se professionnaliser
- Valoriser et sécuriser son parcours
- Evoluer dans l'entreprise
- Se positionner sur le marché de l'emploi
- Passer un concours ou accéder à une formation avec un niveau de qualification prérequis

Pour l'employeur :

- Gérer les emplois et compétences
- Favoriser l'évolution des carrières et la mobilité professionnelle

Tous les diplômes inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sont concernés

LES ETAPES



NOS PRESTATIONS VAE

L'ANPEP propose une aide à la demande de recevabilité et une prestation d'accompagnement pour les VAE des certifications suivantes :

Diplômes relevant du secteur Sanitaire et social | **Diplômes de l'Education Nationale** | **Titres professionnels**

Accompagnement à la constitution du dossier de validation

Soutien dans la démarche Entretiens individuels

- **D'une durée ajustable en fonction des besoins, (24 heures maximum)** réparties entre les séances de face à face, le suivi à distance et le temps de travail rédactionnel personnel.
Séances de 2 heures réparties sur 6 à 8 mois.
Peut se dérouler pendant ou hors temps de travail pour les salariés.
- **Le rôle de l'accompagnateur consiste à**
 - **Un apport méthodologique** (appropriation du référentiel d'activités et de compétences, identification des situations de travail, l'explicitation des compétences, support à la rédaction...)
 - **Un soutien à la formalisation de l'expérience**
 - **Une préparation à l'entretien face à un jury**
- **Outils /méthodes :**
 - **Entretiens individuels en présentiel et à distance** (Drive, Zoom)
 - **Fiches outils VAE**
 - **Livret et référentiels d'activités et de compétences**
 - **Entretien d'explicitation des compétences**
- **Tarifs : 1400 euros TTC**
Devis personnalisé établi en fonction des besoins repérés
- **Délais d'accès :** selon le financement, de 15 jours à 2 mois
- **L'accompagnement ne peut démarrer qu'après accord du certificateur de votre demande de recevabilité**

Information Conseil VAE

Aide à la demande de recevabilité Entretiens individuels

- **D'une durée ajustable en fonction des besoins (2 à 4 heures)**
- **Le contenu :**
 - Analyse de la demande et des objectifs
 - Analyse du parcours
 - Choix du diplôme qui correspond le mieux aux acquis professionnels,
 - Vérification des pré requis, collecte des justificatifs...
- **Tarifs :** 50 euros TTC de l'heure. Devis personnalisé
- **Délais d'accès :** une semaine
- **Financement personnel**

PRISE EN CHARGE

- Pour les salariés (secteurs public et privé) :
- Eligible au Compte Personnel de Formation
 - Le Plan de développement des compétences (remplace le plan de formation)
 - Le dispositif Transitions pro : www.transitionspro.fr
 - L'ANFH Pour les salariés (Fonction Publique Hospitalière) <https://www.anfh.fr>
 - Financement personnel

- Pour les demandeurs d'emploi :
- Eligible au Compte Personnel de Formation
 - La région PACA
 - Le Pôle Emploi, sous condition de prescription
 - Financement personnel